

RÈGLEMENT ADM-2024-01 intitulé « RÈGLEMENT FIXANT LA DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES »

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la MRC de Deux-Montagnes a la responsabilité de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières pour les municipalités locales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1026 du *Code municipal du Québec* stipule que la vente à l'enchère publique est fixée au deuxième jeudi du mois de mars, à 10 heures;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1026 du *Code municipal du Québec* permet à une MRC de fixer par règlement toute autre date pour la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil de la MRC du 18 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, qu'il soit **statué** et **ordonné** par règlement du conseil de la MRC de Deux-Montagnes, et il est par le présent règlement **statué** et **ordonné** ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était repris ci-après au long.

Article 2 Objet

Le présent règlement fixe la date de la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Article 3 Date

La vente à l'enchère publique annuelle des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixée au deuxième jeudi de mai, conformément aux dispositions de l'article 1026 du Code municipal du Québec.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi et est publié sur le site Internet de la MRC de Deux-Montagnes.

Adopté à l'unanimité, ce 22 janvier 2024.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES

Signé : Pierre Charron, Préfet

Signé : Isabelle Jalbert, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Isabelle Jalbert
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim